

THÈME

Ce GT traite de deux sujets :

- Améliorer la capacité de l'éducation nationale à garantir la continuité du service public de l'enseignement en cas d'absence de courte durée d'un professeur
- Améliorer l'accueil des élèves à besoins particuliers (en fait, il s'agit surtout pour le ministère de trouver des pistes pour que les AESH gagnent enfin leur vie)

L'ESSENTIEL

Sur le remplacement : pour le ministère, des dispositifs existent sur le remplacement mais qui ne permettent pas de couvrir toutes les situations. Il s'agit d'élargir le champ des possibles. Cela passe par l'utilisation d'une application (faite par une start-up française) pour améliorer le lien entre la demande et l'offre dans le premier degré, de permettre une HSA pour les personnels à temps partiel, de faire appel aux AED et d'utiliser les apprentissages annexes quand un professeur est absent (PIX et autres « apprendre à »)

Sur l'accueil des élèves à besoins particuliers : le ministère avait clos les négociations sur la situation des AESH en juin 2020, ne disposant pas d'une enveloppe budgétaire. Ils en ont une, estimée entre 40 et 60 millions d'euros pour 2020, ils veulent donc apporter des réponses à ces personnels avant la fin du Grenelle. Une nouvelle grille indiciaire sera bientôt mise sur la table. Pour l'heure, il propose de travailler sur la formation des AESH, mais surtout de leur laisser la possibilité d'intervenir sur d'autres missions (cantine, périscolaire) ou d'élargir leur champ d'action sur *Jeunesse et Sports* pour augmenter la quotité travaillée, qui est en moyenne de 64%.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

• Continuité du service public :

Dans le premier comme dans le second degré, les titulaires remplaçants sont utilisés comme moyens d'enseignement à l'année. Il est donc compliqué de remplacer les professeurs absents. Donc dans le premier degré, on partage les élèves sur les autres classes (pédagogiquement consternant) et dans le second degré on peut se retrouver à faire appel à pôle emploi assez rapidement.

Mettre une HSA aux personnels à temps partiel est à la limite de la provocation. Les temps partiels correspondent à des situations de maladie, de difficultés familiales ou personnelles. De plus, en quoi cela améliore-t-il le remplacement ? Mieux utiliser les CDI et reconnaître des heures d'enseignement aux professeurs documentalistes en préparant avec eux des cours dans des domaines où ils sont très compétents serait plus porteurs que transformer les AED en moyens de remplacement.

• Sur l'accueil des élèves à besoins particuliers

Limiter cette question aux AESH et aux élèves en situation de handicap est ridicule. Il faut traiter cette question ET consacrer un GT à l'amélioration de la situation de ces personnels notamment sur leurs conditions de travail avec la généralisation des PIAL et l'aide mutualisée qui devient la règle.

Le SNALC demande une vraie revalorisation et l'accès à des temps pleins qui comprennent un temps de formation (avec des contrats sur 45 semaines).

Il s'oppose à l'idée de leur confier des missions hors de leur champ, notamment sur *Jeunesse et Sports*. Leur demander de se débrouiller pour compléter leur temps de travail est aberrant.

Le SNALC défend l'idée que les PIAL nuisent à la qualité de travail des AESH.

Le SNALC demande que le ministère se saisisse des dysfonctionnements existants : non-respect de la fonction d'AESH référent, le paiement des frais de déplacement qui intervient très tardivement (parfois des années après...) et dont les AESH doivent faire l'avance.

Enfin, le SNALC n'est pas opposé à ce que des AESH deviennent coordonnateurs de PIAL, à condition que leurs missions, une procédure de recrutement et une rémunération soient clairement définies.

L'AVIS DU SNALC

Le SNALC sera vigilant pour que les mesures proposées améliorent réellement le travail des AESH et donc l'accueil des élèves en situation de handicap. Il attend une vraie réflexion sur les élèves à besoins particuliers. Sur le remplacement des enseignants, le SNALC dénonce l'idée que des applications ou des protocoles permettront d'améliorer la situation. Si l'on ne recrute pas des personnels titulaires pour remplacer, on aura dans le premier comme dans le second degré des dispositifs qui seront des coquilles vides dans lesquelles on engoulera des moyens pour des nêfles.